

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Catherine, Maire.

Date de la convocation : 26/09/2025

Membres présents : BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny

Membres excusés : CHAPUIS Audrey, PELUS Yohann

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Délibération 2025-10-01 23 (7.5) : Rénovation thermique des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, école élémentaire) : approbation du projet et demande de subventions auprès de la DETR et du Département au titre du pacte de territoire – contractualisation 2026

Mme le Maire indique que la commune s'est inscrite dans une démarche d'amélioration énergétique de ses bâtiments. Pour cela, elle a sollicité l'aide et l'expertise d'ALEC Ain pour identifier et prioriser les travaux d'amélioration énergétique par bâtiment. Plusieurs scénarios de rénovation ont ainsi été étudiés.

Il est proposé de retenir la réalisation d'une isolation thermique extérieure sur deux faces du bâtiment de la mairie correspondant à la bibliothèque et sur les 4 faces du bâtiment de l'école élémentaire. Le montant des travaux est estimé à 122 630 € HT.

De plus, la chaudière fioul du bâtiment mairie / bibliothèque étant vétuste, une réflexion sur un changement de mode de chauffage a été menée. Un système de chaudière à granulés de bois pourrait être envisagé. Montant estimé à 28 550 € HT.

Compte tenu de la technicité de ces dossiers, la commune fera appel à un maître d'œuvre. Montant estimé à 18 000 € HT.

Ainsi, le montant total des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élèverait à 169 180 € HT.

Il est ainsi proposé de solliciter le Département au titre du Pacte de territoire pour l'année 2026 pour un taux d'aide de 20 % et de la DETR 2025 au taux de 20 % et le fond de concours du Plan d'Equipement Territorial 2 de Grand Bourg Agglomération au taux de 30%.

Le plan de financement envisagé est :

Coût prévu du projet		Financement prévu du projet		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
1 - TRAVAUX	151 180	FINANCEMENTS PUBLICS	70%	118 426
Isolation thermique extérieure	122 630	Département Contractualisation 2026	20%	33 836
Ecole élémentaire 4 faces	110 170	DETR 2025	20%	33 836
Bibliothèque 2 faces	12 460	PET 2 - GBA	30%	50 754
Changement mode de chauffage	28 550			
2 - MAITRISE ŒUVRE		RESSOURCES PROPRES	30%	50 754
Mission maîtrise d'œuvre (12 % des travaux)	18 000	Autofinancement, fonds propres	30%	50 754
TOTAL	169 180	TOTAL	100%	169 180

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE le projet de rénovation thermique tel que présenté ci-dessus, ainsi que son plan de financement.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la contractualisation 2026, auprès de la DETR 2025 et du dispositif PET 2 de Grand Bourg Agglomération.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Préfecture, le 07/10/2025
et de sa publication, le 07/10/2025

Le Maire
Catherine PICARD




Mairie de ST-DIDIER-D'AUSSIAT
(*
(AIN)